



Ferme Conservatoire de Leysart

**Département des Landes  
Camp du Poteau  
(Forêt domaniale affectée)**

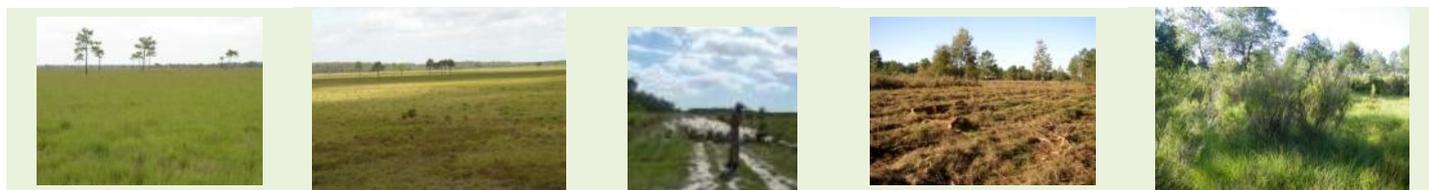
**Communes de Lencouacq, Retjons, Luxey Callen, Bourrideys, Lucmau, Captieux.**

Site FR7210078 (ZPS)  
Champ de tir du Poteau  
**(ZPS désignée au titre de la Directive Oiseaux le 20 octobre 2004)**  
**ZPS : Zone de protection spéciale**

Site FR7200723 (ZSC)  
Champ de tir de Captieux  
**(ZSC désignée au titre de la Directive Habitats le 10 novembre 2006)**  
**ZSC : Zone spéciale de conservation**

**Documents d'objectifs validés le 11 décembre 2008**

## **PROJET DE PATURAGE SUR LE CAMP DU POTEAU**



Office National des Forêts  
Agence LNA  
Bureau d'études territorial  
Février 2014



# Présentation

Après plusieurs années d'études de faisabilité, une réunion s'est tenue le 19 février 2014, à la demande des militaires, afin d'examiner la possibilité de mettre en œuvre une opération de pâturage sur le site. Le présent dossier concerne la recherche des financements qui permettront d'engager le projet.

## 1) Contexte administratif

Le cadrage administratif tel que défini lors de la réunion du 19 février a permis de clarifier les procédures préalables.

### 11) Situation vis-à-vis du Docob :

Le pâturage est prévu dans le docob au titre des actions contractualisables. Il était envisagé préalablement de réaliser une « expertise de l'outil « pâturage » (action GH16, fiche n° 6 du docob ZSC, action hors contrat). Nous considérons qu'à ce jour, tous les éléments sont acquis pour mettre en œuvre ce type d'opération sur le site.

La fiche-action, comportant le cahier des charges, est référencée GH18 « Mettre en place de la gestion pastorale ». Elle se rapporte aux mesures du FEADER A32303R et A 32303P.

La cohérence au regard du docob est par conséquent respectée.

### 12) Situation administrative

Une convention de gestion a été établie en 2007 entre l'armée et l'ONF pour la mise en œuvre d'actions à caractère « environnemental » sur le camp du Poteau. L'ONF intervient ainsi comme « maître d'œuvre » des contrats Natura 2000, et des travaux patrimoniaux forestiers (également comme « maître d'ouvrage »).

Nous rapportons ici le cadrage administratif tel que défini avec l'armée pour ce projet (nous avons repris quasiment intégralement le compte-rendu du LCL de Réserve Patrick Bonnet) :

- ✚ L'intérêt du site pour le berger est avéré et confirmé par la visite détaillée de l'après-midi.
- ✚ La cohabitation de la présence des animaux (**et des bergers**) avec l'activité opérationnelle a entraîné les restrictions suivantes :

#### **Partie Air/Sol du CTPE non accessible.**

- ✓ Zone Vie (transition souhaitable pour l'acclimatation des bêtes) accessible après accord du Bureau Achats / SAF (concertation avec la cellule juridique sur l'impact éventuel sur le contrat entretien espaces verts).
- ✓ Passage quotidien d'un berger au PC Feu pour prise de consigne et d'un moyen de communication ainsi que pour la validation de la zone de pacage du lendemain.
- ✓ Mise en place de clôtures électriques pour contenir les animaux dans le ou les périmètres de pacage quotidiens convenus.
- ✓ Respect des cahiers des charges et de la charte NATURA 2000 (plantes et espèces protégées...).
- ✓ Etude des zones refuge en cas d'incendie important en période estivale.
- ✓ Respect de toutes les procédures de sécurité du site qui seront détaillées lors de la rédaction du Plan de Prévention.
- ✓ Départ des animaux avant l'ouverture de la période de chasse ou en concertation avec la SCMMC (Société militaire de chasse).

- ✚ La chronologie suivante a été retenue :

Demande officielle émanant de la Ferme Conservatoire (association) au Commandant de la Base de Défense (Resp. : Ferme Conservatoire).

- ✓ Point sur le financement du transport des animaux dans le cadre de NATURA 2000 (Resp. : ONF).

- ✓ Rédaction de l'AOT (Resp. : USID en liaison avec SAF Bureau Achats et Cellule Juridique).
- ✓ Rédaction du Plan de Prévention (resp. : BMR ou délégation au correspondant local LCL ® BONNET Patrick).

Tous ces points ont par conséquent été examinés, et du point de vue organisationnel, il ne devrait pas y avoir d'incompatibilité administrative. Nous plaçons néanmoins ces éléments dans notre synthèse afin qu'ils rendent compte du travail réalisé pour l'organisation, et pour que l'on puisse en respecter les clauses lorsque le projet sera engagé.

## 2) Présentation succincte du projet

La structure susceptible d'intervenir est la Ferme Conservatoire de Leyssart, qui a déjà mené des opérations de ce type sur le camp de Souge. Voir le site : <http://www.racesaquitaine.fr/Ferme-conservatoire-de-Leyssart>. On fera remarquer que cette structure assure la conservation de races ovines et bovines (entre autres), et que par conséquent elle ne produit pas de viande ou du lait. Car en effet, dans ce cas, il serait nécessaire de mettre en place un suivi excotoxicologique du fait du passé du terrain militaire (base de stockage de munitions entre 1951 et 1967). Cette réglementation exclut de facto toute forme de pâturage à caractère « commercial ».

Le troupeau est constitué de 2500 têtes d'ovins et caprins, en grande partie de moutons landais issus de la souche originelle. Selon les conditions météo, il pourrait arriver en mai au camp du Poteau, pour en repartir en septembre.

Il sera transporté par camion depuis la Ferme de Leyssart à Puynormand, et placé quelques jours en « acclimatation » au niveau de la base-vie, sur les pelouses situées entre la caserne des pompiers et le château-d' eau, ainsi qu'au sud. La surface utilisable est d'environ **8 ha**.

Ensuite le troupeau sera mené « en transhumance » vers le polygone de firs, via la piste amenant au poste de commandement et de contrôle des firs « Marco ».

De là, plusieurs options seront possibles, selon l'activité de firs.

D'une façon générale, en référence au plan ci-après, la partie située à l'est de la ligne en pointillés rouges est accessible en permanence, hormis de possibles essais au sol qui nécessiteront le déplacement du troupeau.

En l'absence d'activité, et en accord avec la « sécurité terrestre » du camp, certaines zones situées entre les deux lignes en rouge pourront être rendues accessibles.

Le déplacement du troupeau au sein du camp ne pose guère de problème, il peut se mouvoir sur près de 10 km par jour si nécessaire.

Le plan fait également ressortir plusieurs types de terrains de pâture :

- ✚ des zones broyées récemment (au cours des deux dernières années), formant des landes méso-hygrophiles où la molinie est actuellement en plein développement. La surface est estimée à **140 hectares**.

- ✚ des zones de landes « naturelles », de 0,5 à 2 m de hauteur, formant une mosaïque de pelouses plus ou moins basses (landes humides à bruyères à 4 angles, à bruyère ciliée, ajonc nain, molinie...) et de « fourrés » un peu plus élevés, à dominance de brande. Leur surface est de **380 ha**.

*Dans la zone « sol/sol », la surface minimale utilisable est donc de l'ordre de **520 ha**.*

En période de non-activité des firs (week-end, et 5 semaines dans l'été), d'autres secteurs équivalents aux précédents peuvent être concernés :

- ✚ une partie de « landes basses » au niveau de la zone de mise à terre (ZMT), où la végétation ne dépasse pas un mètre, suite à un entretien régulier par brûlage dirigé. Surface d'environ **280 ha**.

- ✚ une partie broyée en octobre 2013, dans le cadre de contrats natura 2000, sur environ **30 ha**.

○

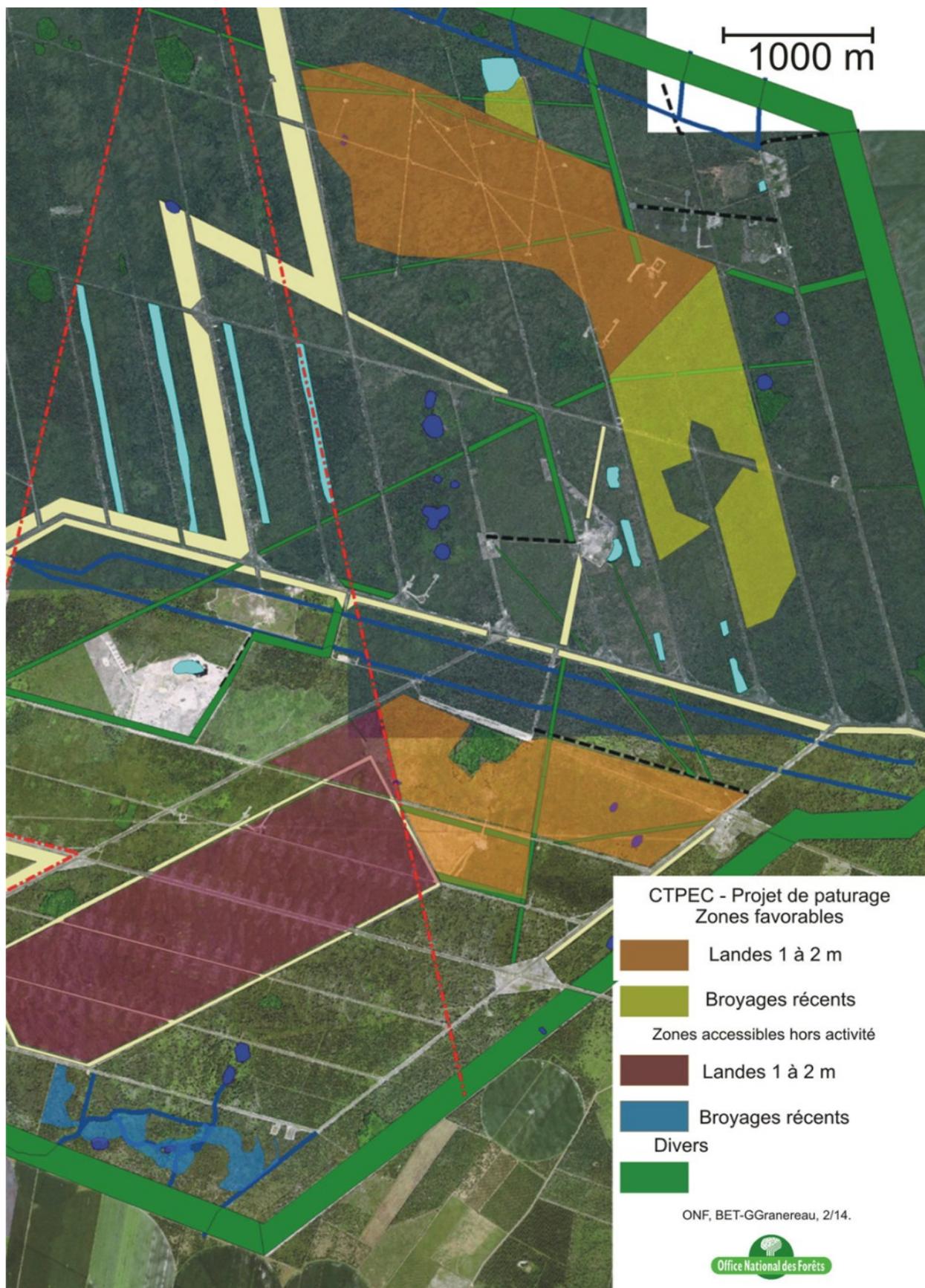
*Soit au minimum près de **310 ha** potentiellement utilisables.*

Au total, nous avons recensé un minimum de **800 ha de terrain** favorables au parcours.

Il s'agit de surfaces minimales, car d'autres secteurs sont également utilisables, comme par exemple des zones de parcours au sein des pinèdes, mais également des pare-feu végétalisés.

Ainsi, le pâturage peut participer à l'entretien du site, en même temps que concourir au maintien des landes, et, parmi elles, de landes qui ont été réhabilitées dans le cadre de contrats Natura 2000.

### Carte de localisation des potentiels de pâture selon les types de végétations et l'accessibilité



### 3) Besoins financiers

Le montant des financements recherchés s'établit à **11 000 €**, et comprend :

- le transport du troupeau (2500 têtes) par camion, de Puynormand jusqu'au CTPEC,
- la prise en compte du salaire d'un berger supplémentaire, pour assurer une surveillance 24 h/24 et 7 j/7.
- les déplacements pour le suivi de l'opération.

La Ferme de Leyssart prend en charge la partie matérielle (filets électriques, matériel technique...), ainsi que le salaire d'un berger.

Afin d'améliorer la disponibilité en eau, il serait également souhaitable de creuser une mare, et ainsi de prévoir des travaux mécaniques à hauteur de **3 000 €**.

Montant recherché pour le projet, année 2014 :

**Minimum : 11 000 € HT**

**Maximum : 14 000 € HT**

### 4) Intérêt du projet

Sur le site considéré, le maintien de landes d'un grand intérêt écologique constitue une priorité au regard du document d'objectifs Natura 2000. Pour y parvenir, trois « outils » peuvent être mis en œuvre :

- le **débroussaillage mécanique** : il s'agit d'effectuer des fauches sans altérer le sol, et si possible en exportant la matière végétale. Le coût est ici rédhibitoire, puisqu'on se situe à environ 400 €/ha sans exportation (soit au regard des surfaces concernées par le projet actuel, cela représenterait un montant de 320 000 €).
- le **brûlage dirigé** : il nécessite une préparation des terrains (création de cloisonnements en vue de constituer des zones d'appui), mais reste délicat à mettre en œuvre, compte tenu de la réglementation existante, des contraintes météo (humidité).
- le **pâturage** : à ce jour, il n'existe pas de synthèse réalisée pour des cas semblables sur des surfaces aussi conséquentes. Mais l'opération menée sur le camp du Poteau pourrait parfaitement constituer une solide base de référence, d'autant plus que des suivis seront mis en place.

Ce projet de pâturage s'inscrit dans une logique de gestion durable des espaces landicoles du camp du Poteau. En effet, ce site militaire, et rattaché au réseau Natura 2000, a été reconnu comme constituant une relique unique (pour les surfaces concernées) des espaces landicoles, que l'on pourrait comparer à ceux qui existaient avant l'avènement du boisement en pin maritime (milieu du XIX<sup>e</sup> siècle). L'intérêt écologique, mais aussi patrimonial, méritent que l'on s'interroge sur la conservation des landes existantes, ainsi que sur celles qui ont été reconstituées dans le cadre de contrats Natura 2000.

Il est donc indispensable que l'on mette en place dès à présent un système pérenne d'entretien des landes, et le pâturage constitue à ce jour l'outil le moins onéreux, eu égard aux objectifs recherchés.

Nous rappellerons que le site se trouve dans le périmètre du Parc naturel régional des Landes de Gascogne, et que c'est certainement une opportunité de s'engager dans une démarche de gestion écologique des espaces naturels, en cohérence avec l'esprit de la conservation du patrimoine et des traditions pastorales que défend fort bien le Parc.

### Conclusion

Ce projet fédérateur et ambitieux sur le moyen terme, constitue un élément majeur et exemplaire des actions qui peuvent être engagées sur un site Natura 2000, en bonne intelligence avec les propriétaires (Ministère de la Défense), les gestionnaires (l'armée de l'air, l'ONF...), la Ferme Conservatoire de Leyssart, et les partenaires financiers.

L'ambition du projet sera de valider la technique, d'en évaluer les effets, et de proposer le cas échéant cet outil en remplacement/complément de ceux existants, souvent beaucoup plus onéreux pour l'entretien de ce genre de milieux, mais aussi des pare-feu.

Le chargé de mission Natura 2000

Gilles Granereau, ONF, BET, février 2014, 1237, chemin d'Aymont, 40350 Pouillon. [Gilles.granereau@onf.fr](mailto:Gilles.granereau@onf.fr)  
Crédit photo/carto : ONF, Gilles Granereau, et Conservatoire des races d'Aquitaine (photo transhumance page de garde).